

# *UEMA Saint Martin en Forêt - MOUGINS*

## *Ouverture le 1er septembre 2020*

*L'école maternelle, premier lieu d'apprentissage. Apprendre ensemble et apprendre à vivre ensemble*



L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) a pour vocation d'offrir aux jeunes enfants porteurs de TSA, des moyens spécifiques afin de leur donner les bases nécessaires sur le plan comportemental, social et cognitif pour pouvoir accéder à une scolarisation ordinaire.

**Ce dispositif s'adresse à 7 enfants de 3 à 6 ans présentant des TSA** pour une scolarisation à temps plein durant 3 ans.

L'accès à ce dispositif nécessite une orientation CDAPH avec double notification : **UEMA Saint Martin + SESSAD les Noisetiers**

**Une intervention précoce avec inclusion au sein d'une école maternelle** avec des professionnels spécialisés grâce à des approches éducatives, thérapeutiques et des enseignements adaptés.

**Les objectifs pédagogiques** de l'UEMA identiques à ceux attendus dans les programmes de l'école maternelle :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral, l'écrit
- Agir, s'exprimer et comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde.

**Les objectifs médico-sociaux :**

- Evaluer les besoins spécifiques et capacités propres de l'enfant
- Développer l'autonomie dans les activités quotidiennes
- Améliorer les compétences communicatives de l'enfant
- Proposer un environnement cadrant, sécurisant et rassurant pour l'enfant par des repères et des limites identifiées et prenant en compte les spécificités sensorielles
- Développer la motricité fine de l'enfant
- Soutenir, former et proposer aux parents des aides techniques
- Soutenir, former et proposer aux professionnels, en lien avec l'enfant, des aides techniques

Le dispositif des unités d'enseignement inclut une guidance parentale

La qualité du service repose sur les échanges entre l'UEMA et les familles.

Les parents sont des partenaires indispensables à l'évolution des compétences de leur enfant.

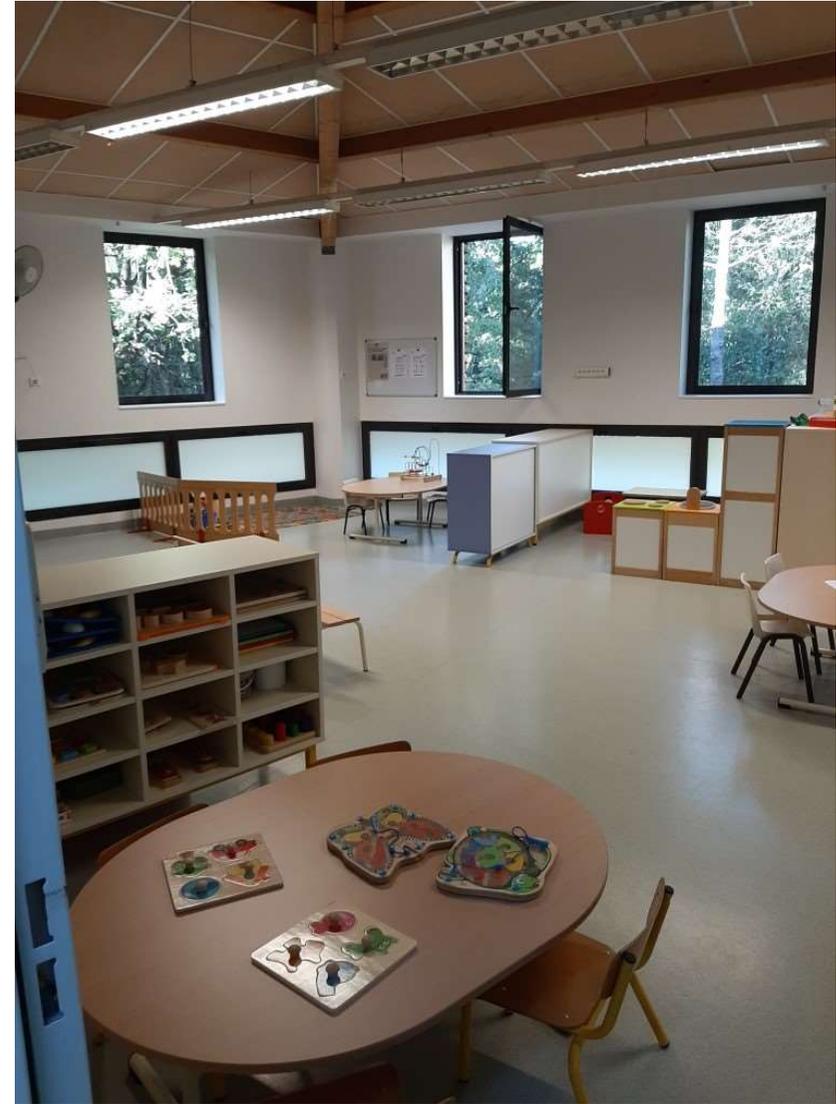
Un travail de co-élaboration des projets et un partage actif des méthodes d'accompagnement est indispensable.

L'enseignant en dehors des échanges réguliers entre la famille et l'équipe du service de soin, reste l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre du travail scolaire proposé à leur enfant.

*Espaces communs*



*Salle de classe*



*Salles annexes*





**POLE ADMINISTRATIF  
SESSAD LES NOISETIERS  
0.45 ETP  
(Moyens constants)**

Directrice 0.10 ETP  
Chef de service 0.10 ETP  
Secrétaire 0.10 ETP  
Assistante sociale 0.05 ETP  
Comptable 0.10 ETP

**POLE PEDAGOGIQUE  
2.00 ETP**

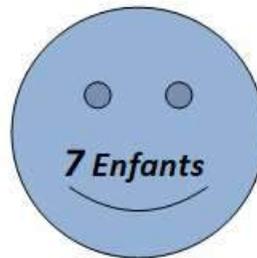
Enseignante spécialisée 1 ETP  
ATSEM 1 ETP

**POLE SOINS  
1.68 ETP**

Neuropsychologue 0.50 ETP  
Orthophoniste 0.50 ETP  
Psychomotricien 0.50 ETP  
Médecin, coordonnateur du projet de soins 0.10 ETP  
Pédopsychiatre (en fonction des besoins)  
Superviseur 0.08 ETP

**POLE EDUCATIF  
3.00 ETP**

Educatrice spécialisée 1 ETP  
Educatrice spécialisée 1 ETP  
Accompagnant éducatif et  
social 1 ETP



### **Temps de prise en charge Para médicale**

- Orthophonie et psychomotricité
- en séance individuelle
- en séance de groupe au sein de la classe

### **Temps d'apprentissage en groupe**

- journée rythmée par des temps de regroupement animés par l'enseignante
- Travail de la socialisation et de la communication.

### **Temps d'apprentissage en individuel**

- espace structuré dédié à l'enfant
- repères et outils de structuration individuels
- Travail d'apprentissage avec guidance variable selon les besoins.

### **Temps de jeu**

- Développement des compétences de l'enfant à jouer seul ou avec l'autre
- apprentissage avec guidance pour aller vers l'autonomie

### **Temps de récréation**

- Temps de décharge motrice
- Temps de travail sur les codes sociaux de bases (tour de rôle, interpeller un pair, accepter ou refuser, règle de jeu..)

### **Temps d'inclusion en classe ordinaire**

Les temps d'inclusion avec les enfants de l'école sont privilégiés dès que cela est possible.

### **Temps de restauration**

- Selon les compétences et les besoins : en salle de restauration ou dans une salle dédiée
- Travail du comportement à table et de la sélectivité alimentaire

### **Temps de sieste**

- Temps de repos après le repas,
- Adapté selon les besoins de l'enfant



**Développer les compétences  
scolaires (permettre les  
acquisitions attendues en  
maternelle)**

**Développer l'autonomie et les  
compétences sociales dans tous  
les lieux de vie**

# L'UEMA et après ?

## DISPOSITIFS EXISTANTS après l'UEMA

### UEMA

Dispositif innovant bénéficiant de moyens humains et financiers importants, permettant une intervention précoce et intensive commune entre l'Education Nationale et l'établissement médicosocial

### ULIS + SESSAD

Les **Unités localisées pour l'inclusion scolaire** ou **ULIS**, sont des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap (reconnu par la MDPH) au sein d'établissements scolaires ordinaires, avec une organisation pédagogique adaptée, comprenant des inclusions scolaires dans leur classe de référence, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le but de cette inclusion est de leur permettre d'apprendre tout en s'intégrant socialement.

### UEEA

Comme les UEMA, les UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) sont des dispositifs des établissements ou services médicoéducatifs implantés dans une école ordinaire.

### IME

Les **IME** assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants handicapés avec mise en œuvre d'un accompagnement global axé sur l'autonomie, la socialisation et les apprentissages.

L'orientation vers un IME se fait par décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de résidence.

### CP

avec ou sans AESH

+

### SESSAD